

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR DE LA SANTÉ - (N° 1229)

AMENDEMENT

N ° AS3

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.